



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le  
ID : 033-200070092-20230313-B\_2023\_03\_028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SÉANCE DU 13 MARS 2023**

**DELIBERATION n°B-2023-03-028 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 07/03/2023**

L'an deux mille vingt trois, le treize mars à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

Fabienne FONTENEAU, Patrick MERCIER, Hervé ALLOY, Eveline LAVAURE-CARDONA, Sébastien LABORDE

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

# EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE ET DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER EUROPÉEN POUR L'ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement, l'environnement et la transition écologique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que depuis 2017, La Cali anime un groupe de travail sur la restauration collective destiné aux communes du territoire, afin d'échanger et de diffuser les bonnes pratiques (approvisionnement en circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation au goût...) pour concilier démarche qualité, maîtrise des coûts et implication des personnels et des bénéficiaires du service.

Considérant que par cette action, La Cali contribue au programme Gironde Alimen'terre déployé par le Département de la Gironde, visant à agir en faveur d'une nourriture saine, locale et respectueuse de l'environnement, et participe au PAT (Programme Alimentaire Territorial) porté par le PETR du Grand Libournais.

Considérant qu'à ce titre, ce groupe de travail fait l'objet d'un accompagnement technique et de cofinancements de la part du Département et du programme LEADER porté par le GAL du PETR du Grand Libournais, susceptibles d'être poursuivis pour la période 2023-2024.

Considérant que La Cali souhaite ainsi poursuivre la dynamique engagée, et a élaboré un programme d'action intitulé « Renforcement de l'accompagnement des communes de La Cali en restauration collective ».

Ce programme prévoit de déployer des actions collectives à l'attention de l'ensemble des communes (ateliers thématiques, visites de terrains inspirantes, formations cuisine à l'attention du personnel de la restauration collective), mais aussi des accompagnements individuels visant à susciter le changement de pratiques et le passage à l'acte.

Un plan de financement prévisionnel, intégrant des interventions de partenaires experts dans leur domaine (Chambre d'agriculture, Interbio, CREPAQ Nouvelle-Aquitaine, Un Plus BIO...), des frais liés à l'organisation des événements prévus, et des frais de personnel, a été établi (à retrouver ci-après).

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer un dossier de demande de subvention au Département de la Gironde pour un montant de 7 571 €
- un dossier de demande de subvention auprès du PETR du Grand Libournais au titre du programme LEADER pour un montant de 24 419 €
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Imputation budgétaire : chapitre 65 – Compte 7473 (Recette Département) et 74758 (Autres recettes) - Service gestionnaire et destinataire DD1 - Fonction 830*

Groupe de travail restauration collective animé par La Cali				
Budget prévisionnel				
Juin 2023 à juin 2024				
Dépenses		Recettes		% financement
<b>Accompagnement collectif</b>				
Ateliers collectifs (dont adhésion pour 2 ans (2 800 €) et achats ressources documentaires (800 €) Un plus BIO) / 4	3 600 €	Autofinancement (20% de l'assiette totale)	7 998 €	20%
Visites de terrain (frais de transport / 2	650 €			
Formations pratiques en cuisine / 3	6 870 €			
<b>Accompagnement individuel</b>				
Relocaliser les achats et le plan d'approvisionnement : prestation de services / 4 communes	13 000 €	Subvention du département de la Gironde (26% de l'assiette commune, hors charges de personnel)	7 571 €	19%
Aide à l'élaboration d'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire / 3 communes	4 500 €			
<b>Poste de dépenses liés à l'animation</b>				
Frais de repas, collation	500 €	LEADER (54% de l'assiette totale)	24 419 €	61%
<b>Charges de personnel dédiées au projet</b>				
25% E.T.P. sur 1 an	10 868 €			
<b>TOTAL Assiette commune Département et LEADER</b>	29 120 €			
<b>TOTAL LEADER Charge de personnel, non pris en charge par le département</b>	39 988 €			
		39 988 €	100%	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne 17 mars 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230313-B\_2023\_03\_028-DE